

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 décembre 2021

RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4857)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL162

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 8, supprimer les mots :

« sauf urgence, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel car, dans le cas contraire, la phrase est incohérente.